

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 16 mai 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.3), M. Teddy BENEITEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 7.6), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 9.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Noël FLEURY, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 0.3), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 3.4), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD (à partir du 0.3), M. Jean-Marie GIRERD (jusqu'au 2.4), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au 5.1), M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 9.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.4), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.2), Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN (à partir du 5.2) Boussières : M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 0.3) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Marcel FELT (représenté par Mme Ada LEUCI) Montfaucou : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 2.4), M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 2.4) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 9.2) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE (à partir du 2.1)

Étaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Philippe GONON, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolle-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Denis JOLY Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Marie-Christine THEVENOT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Saône : Mme Maryse BILLOT Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRON, Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 0.2), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 3.3), J.P. GOVIGNAUX (à partir du 5.2), V. HINCELIN, J. MARIOT, A. MENETRIER, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 0.2), J. PANIER (à partir du 2.1 et jusqu'au 2.4), D. POISSENOT, J. ROSSELOT (jusqu'au 2.4), S. WANLIN, N. WEINMAN (jusqu'au 5.1), Z. YASSIR-COUVAL, A. BLESSEMAILLE, D. PARIS, D. JOLY, J. MENIGOZ, M.C. THEVENOT, J.P. ISSARTEL (à partir du 2.1), B. MOYSE, M. DE WILDE BESANCON (jusqu'au 9.2)

Mandataires : S. RUTKOWSKI, M.N. SCHOELLER, B. FALCINELLA, M. LOYAT (à partir du 2.1), E. DUMONT (jusqu'au 0.2), N. BODIN (jusqu'au 3.3), F. MONNEUR (à partir du 5.2), F. PRESSE, L. HAKKAR, S. JOLY, B. CYPRIANI, P. BONNET (à partir du 0.2), J. SCHIRRER (à partir du 2.1 et jusqu'au 2.4), A. GHEZALI, J.M. GIRERD (jusqu'au 2.4), C. MICHEL, J.C. ROY (jusqu'au 5.1), C. DEVESA, B. VIONNET, C. PREIONI, A. LEUCI, M. CRABBÉ-DIAWARA, C. BARTHELET, S. COURBET (à partir du 2.1), J. TARBOURIECH, F. GALLIOU (jusqu'au 9.2)

Délibération n°2013/002118

Rapport n°3.3 - Soutien financier du Grand Besançon à la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles - Dispositif d'accompagnement vers les métiers agricoles

Soutien financier du Grand Besançon à la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles - Dispositif d'accompagnement vers les métiers agricoles

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu au BP 2013 : 90 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2010-2015, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer au rapprochement entreprises / personnes en difficulté. La Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA), en partenariat avec le PLIE du Grand Besançon, souhaite mettre en œuvre un accompagnement spécifique pour des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle domiciliés sur le territoire de la CAGB, afin de faciliter leur orientation et leur formation vers les métiers ruraux, notamment sur le territoire de la CAGB.

I. La FRSEA

La FRSEA, dont le siège est établi à Valparc - Espace Valentin Est - 25 048 Besançon cedex, a pour objet d'assurer la représentation et la défense des intérêts de la profession agricole, notamment en matière de formation et d'emploi.

Elle représente les employeurs de main-d'œuvre agricoles.

En 2009, la FRSEA a créé un groupement d'employeurs afin de recruter des salariés et de les mettre à disposition des exploitants qui expriment des besoins en main-d'œuvre à temps partiel.

L'ensemble de ces besoins a permis à ce jour de créer 21 CDI, dont 12 à temps plein.

D'autres emplois restent à créer et des demandeurs d'emploi peuvent accéder à ces métiers.

II. Le Projet

A/ Origine du projet

La FRSEA détecte régulièrement des besoins en main d'œuvre dans les secteurs suivants : agriculture, élevage, horticulture, maraîchage, viticulture, maintenance matériel agricole, secteur agro-alimentaire...

Ces offres d'emploi sont transmises et gérées par le GER (Groupement d'Employeurs Régional) chargé de développer l'emploi en milieu rural et concernent des emplois souvent saisonniers pouvant devenir pérennes sur du temps partagé.

Le PLIE accompagne des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle, avec souvent des compétences transférables vers des secteurs très différents. Ceux-ci peuvent également avoir le statut de salarié notamment en chantiers d'insertion sous contrat aidé non pérenne dans le cadre de leur parcours d'insertion.

En 2011, le PLIE et la FRSEA ont signé un protocole de collaboration afin de rapprocher les besoins en main d'œuvre et les compétences disponibles sur le territoire.

En 2012, les deux structures conviennent de la nécessité de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement spécifiquement adapté à l'orientation et à la formation de ces publics vers les métiers ruraux.

Dans ce cadre partenarial, la FRSEA propose de mettre en place un réseau de parrainage à destination des demandeurs d'emploi et des salariés en chantiers d'insertion accompagnés par une structure d'accueil (PLIE, Mission Locale, Pôle Emploi...) souhaitant s'orienter et se former à ces métiers.

B/ Démarche d'intervention

Le projet comporte différentes phases d'intervention :

- une phase d'information et de communication avec les structures partenaires,
- une phase de détection et orientation des publics potentiellement concernés par le projet,
- des informations collectives à destination des demandeurs d'emploi, sur la base de 2 par an,
- des journées « découverte » sur sites, organisées par la FRSEA pour des demandeurs d'emploi souhaitant s'orienter vers ces métiers,
- la mise en place en 2013 de 2 stages IDEMA : « insertion des demandeurs d'emploi vers les métiers agricoles », d'une durée de 4 semaines de 20 heures, dont 3 sur site dans une exploitation agricole, avec un accompagnement individualisé et 5 places stagiaires, soit 10 bénéficiaires dans l'année. Ces stages seront mis en œuvre par la FRSEA en lien avec les représentants des filières professionnelles concernées par le projet,
- en parallèle :
 - construction d'un réseau de parrainage avec investissement à titre bénévole de représentants des métiers concernés (fonction de parrain), en charge d'accompagner individuellement les participants, afin de sécuriser leurs parcours d'insertion vers ces métiers,
 - formation de binômes « participant / parrain » sur une durée de 6 mois maximum avec une instance de coordination et de suivi du dispositif, animée par la FRSEA en partenariat avec le PLIE, la Mission Locale, la Roue de secours et les structures partenaires,
 - accompagnement individualisé des bénéficiaires à la mobilité professionnelle : « diagnostics mobilité », aide aux déplacements, passage du BSR (brevet de sécurité routière) avec location de 2 roues si nécessaire, ou aide au passage du permis...
Cet accompagnement sera effectué par l'association « La Roue de secours », structure pilote d'une « Plateforme Mobilité » sur le territoire.

C/ Demande de subvention

Le coût prévisionnel de l'action « Dispositif d'accompagnement vers les métiers agricoles » est estimé à 23 690 €.

Une demande de subvention sera adressée aux Services de l'Etat (DIRECCTE), pour un montant de 3 050 € correspondant à la mise en œuvre et à l'animation du réseau de parrainage en 2013. La FRSEA contribuera au financement de cette action pour un montant de 5 640 €.

La FRSEA sollicite pour la mise en œuvre des autres phases d'intervention, une aide financière complémentaire auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 15 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien financier du Grand Besançon à l'action « Dispositif d'accompagnement vers les métiers agricoles » mise en œuvre par la FRSEA à hauteur de 15 000 €, en liant toute intervention à l'engagement formel de la FRSEA à soutenir activement et concrètement les orientations :
 - du Projet Agricole Départemental arrêté par M. le Préfet du Doubs le 21/10/11,
 - de la charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine du 16/10/10,
- se prononce favorablement sur la convention à intervenir pour le versement de cette participation financière,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0





Convention d'objectif avec la FRSEA

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 16 mai 2013, d'une part,

Et :

La FRSEA, dont le siège est situé à Valparc - Espace Valentin Est - 25 048 Besançon cedex, représentée par Monsieur Frédéric PERROT, agissant en sa qualité de Président, dûment habilité, d'autre part.

Préambule

Depuis 2011, la FRSEA est un centre de formation (numéro d'activité : 43250256425).

La FRSEA propose une action dénommée « Dispositif d'accompagnement vers les métiers agricoles ».

Elle se décline en plusieurs phases d'intervention :

- une phase de communication sur le projet,
- une phase de détection et orientation des publics,
- des informations collectives,
- des journées « découverte » sur sites,
- des stages IDEMA : « insertion des demandeurs d'emploi vers les métiers agricoles »,
- la mise en œuvre d'un réseau de parrainage,
- un accompagnement individualisé à la mobilité professionnelle.

Le coût prévisionnel de l'action « Dispositif d'accompagnement vers les métiers agricoles » est estimé à 23 690 €.

La FRSEA effectuera une demande de subvention auprès de la DIRECCTE Franche-Comté pour le financement du réseau de parrainage, pour la somme de 3 050 €.

La FRSEA sollicite pour la mise en œuvre de cette action, une aide financière complémentaire auprès de la CAGB pour la somme de 15 000 €.

L'action se déroulera en continu de janvier à fin décembre 2013, avec mise en place de 2 stages IDEMA entre avril et novembre.

Le réseau de parrainage fonctionnera sur une durée de 6 mois dès le démarrage des stages, avec un objectif de 10 binômes pour une année complète de fonctionnement.

L'accompagnement à la mobilité fonctionnera dès l'orientation des personnes vers le dispositif.

Engagements préalables

Considérant que le projet de la FRSEA s'inscrit dans le sens des orientations définies par le Grand Besançon, l'action envisagée présente un réel intérêt dès lors qu'il sera avéré qu'elle prend place dans la politique agricole globale déployée sur le territoire du Grand Besançon, politique ayant vocation à favoriser l'accroissement de la valeur ajoutée agricole, et par là, à créer les conditions indispensables au développement de l'emploi en agriculture.

C'est pourquoi la FRSEA, au titre de ses actions générales, s'engage à :

- a. **soutenir activement et concrètement les orientations du Projet Agricole Départemental arrêté par M. le Préfet du Doubs le 21/10/11** et dont les dispositions essentielles sont résumées ci-après :

- une orientation ambitieuse : développer la valeur ajoutée agricole :

L'orientation majeure du PAD, c'est de tout faire pour que l'agriculture et les agriculteurs du Doubs produisent davantage de richesse, tout en favorisant l'installation de jeunes et l'accueil de nouveaux agriculteurs, en augmentant le nombre des actifs, constitués d'une part de chefs d'exploitation et de leurs conjoints avec les mêmes droits, et d'autre part de salariés. Pour ce faire, il est nécessaire de mieux gérer l'existant, de maintenir et de défendre les produits rémunérateurs, et de développer de nouvelles activités et de nouvelles productions génératrices de valeur ajoutée, avec une égale exigence d'efficacité et de rationalité.

C'est donc dans une démarche déterminée d'enrichissement collectif que veut s'engager l'agriculture du Doubs, en faisant valoir ses atouts spécifiques avec la ferme volonté d'affirmer cette identité, cette « carte Doubs ».

Cette démarche ambitieuse d'accroissement du nombre d'actifs grâce à l'augmentation de la valeur ajoutée sera le fait de professionnels souvent « multi-activités », ne négligeant par ailleurs aucun atout détenu par le territoire départemental (forêt, pastoralisme,...) avec un intérêt collectif majeur à faire en sorte qu'actifs et activités soient équitablement répartis sur tout le département.

- des objectifs forts et cohérents :

L'orientation stratégique étant définie, celle-ci doit être déclinée en objectifs. Ceux-ci, peu nombreux, sont toutefois forts et cohérents avec l'orientation générale.

- poursuivre une dynamique forte.

La poursuite de l'accompagnement d'une dynamique d'installations de jeunes bien formés, compétents et ouverts doit être un objectif majeur du PAD en totale cohérence avec le développement du salariat rendu nécessaire par l'évolution de l'organisation des exploitations et par l'évolution des productions et activités

- une gestion d'exploitation d'abord à la recherche de la croissance interne.

Si le prix payé de sa (ses) production(s) reste un des éléments essentiels de son chiffre d'affaires (élément exposé aux fluctuations des marchés), la maîtrise des coûts, des charges et donc des investissements est déterminante pour dégager un revenu. La gestion du système d'exploitation, élément propre à chaque situation, doit être remise au centre des décisions individuelles afin d'améliorer la capacité de production (dans le respect des règles en vigueur) de l'entreprise, et son efficience.

- développer encore le potentiel économique des filières rémunératrices en y participant y compris financièrement, et « jouer la carte de la différenciation »

A cet égard, plusieurs opérations ont été conduites sur le Grand Besançon, avec le concours de notre établissement : reprise de l'abattoir, reprise de la société Belot...

- Répondre aux demandes des citoyens consommateurs de la région, des collectivités et de toutes les formes de restauration collective, et prendre une orientation vitale pour l'avenir : produire autre chose, produire des services, diversifier et innover.

Il serait préjudiciable que les agriculteurs départementaux ne puissent répondre à ces nouvelles demandes, celles-ci leur permettant d'une part d'augmenter la richesse sur leurs exploitations, tout en mettant en œuvre (ou en redécouvrant) des pratiques ou des productions diversifiées, durables et très en lien avec l'environnement des exploitations.

Dans ce contexte une vraie démarche de sécurisation économique des exploitations passera souvent par une certaine diversité de leurs productions, de leurs activités.

- en phase avec la recherche de la valeur ajoutée, en phase avec la volonté de diversifier les productions et les activités, en phase avec la dynamisation de l'agriculture périurbaine, une politique foncière sélective et volontariste.

Quelques actions préconisées :

- économiser le foncier agricole
- orienter le foncier de manière équitable mais d'abord en fonction de sa valorisation en terme de valeur ajoutée à l'hectare
- rendre prioritaires les projets innovants des exploitations, particulièrement dans les zones périurbaines, constituer en partenariat avec les collectivités des formes de réserves foncières affectées à toutes les activités innovantes

- b. **soutenir activement et concrètement les orientations de la charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine du 16/10/10** dont les déclinaisons s'articulent autour de quatre objectifs :

- maintenir une activité agricole dynamique
- favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville
- développer les liens entre la ville et la campagne
- favoriser les démarches de développement durable en agriculture

La concrétisation de ces orientations doit être évaluée annuellement sur le périmètre du Grand Besançon à partir des indicateurs suivants :

- nombre d'installations/an en agriculture
- nombre et importance des activités innovantes nouvelles
- évolution du nombre des actifs travaillant en agriculture
- état général de l'agriculture du territoire
- évolution de la valeur ajoutée agricole, du revenu, de la modernisation des entreprises
- etc.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention, au delà de l'engagement préalable souscrit ci-avant, a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la FRSEA et le Grand Besançon, dans la mise en œuvre de l'action « Dispositif d'accompagnement vers les métiers agricoles » sur le territoire.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue jusqu'au versement du solde de la subvention, soit au plus tard le 30 juin 2014. Elle prend effet à compter de la date de sa notification.

Article 3 - Objectifs recherchés dans l'action

L'action « Dispositif d'accompagnement vers les métiers agricoles » engagée par la FRSEA, doit permettre :

- d'informer et d'orienter des demandeurs d'emploi vers des métiers en tension,
- de faire découvrir ces métiers à 10 personnes en difficulté d'insertion domiciliées sur le territoire de la CAGB, par le biais de stage IDEMA avec immersion sur site en secteur rural ou semi-rural,
- d'accompagner ces personnes dans le cadre d'un parrainage individualisé, afin de sécuriser leur parcours,
- de les accompagner en parallèle vers une mobilité professionnelle au cas par cas,
- de les orienter si besoin vers des formations qualifiantes adaptées à chaque situation,
- de proposer des contrats avec suivis dans l'emploi.

Article 4 - Engagements de la CAGB

Le Grand Besançon, prenant acte de l'engagement préalable formel de la FRSEA, s'engage à soutenir l'action « Dispositif d'accompagnement vers les métiers agricoles » conduite sur le territoire par la FRSEA en lien avec le PLIE, en cohérence avec sa compétence Economie, Emploi et Insertion, et notamment en apportant son soutien financier et institutionnel dans la mise en œuvre de cette action, selon les modalités définies ci-après.

4.1 - Soutien du Grand Besançon

Le Grand Besançon est partie prenante des différents comités de pilotage liés à l'action.

4.2 - Subvention liée au coût de l'étude de faisabilité

Le Grand Besançon accorde à la FRSEA une subvention d'un montant de 15 000 €, subvention venant en co-financement de la subvention de 3 050 € demandée à l'Etat.

Cette subvention sera versée sur le compte de la FRSEA selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant à la signature de la convention,
- le solde sur demande écrite et présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée en lien avec les indicateurs d'évaluation de la politique agricole sur le Grand Besançon.

Article 5 - Engagements de la FRSEA

Réaffirmant son engagement global à soutenir activement la politique agricole mise en œuvre sur le territoire du Grand Besançon, la FRSEA s'engage à :

- mettre en place et animer une instance de pilotage, avec l'ensemble des partenaires concernés,
- transmettre au Grand Besançon le bilan qualitatif et financier de l'action, ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

Article 6 - Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 - Responsabilités et assurance

Les activités de l'organisme sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, celui-ci devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait en trois exemplaires, à Besançon le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour La FRSEA

Le Président,

Frédéric PERROT